

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 1^{er} octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29 et 30 septembre 2015

2015 DJS 353 Subvention (6.000 euros) à l'association S.E.D.R.A.S. (15^{ème}).

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association S.E.D.R.A.S. 15^{ème} ;

Vu l'avis du conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association S.E.D.R.A.S. 15^{ème} (180843/2016_00047), 15-17, Rue Georges Duhamel (15^{ème}) pour son équipement.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement :

Subvention d'équipement au titre de la jeunesse :

Mission 90010-99, Activité 080, Chapitre 204, Nature 20422, Fonction 422, Ligne VE 88002 :

- Autorisation de programme 1503579 pour un montant de 6.000 euros.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO